

Sous la présidence de l'Honorable **Adrien NKOGHE ESSINGONE**, Président d'âge de l'Assemblée nationale, la séance est ouverte à **14 heures 37 minutes**.

Le Président d'âge : Chers collègues, en préambule à nos travaux, permettez-moi de dire l'honneur que j'ai à présider cette séance inaugurale de la treizième législature de l'Assemblée nationale Gabonaise. Séance au terme de laquelle commencera à compter notre mandat parlementaire comme vous le savez, dont la durée est de cinq ans.

Président du bureau provisoire, je ferais respecter les règles établies et je faciliterais la concertation afin que nos travaux se déroulent dans le calme et la sérénité.

A cet effet, je sais pouvoir compter, chers collègues, sur votre sens de responsabilité et de d'objectivité. Notre Président ainsi que tous les autres membres du Bureau de notre prestigieuse institution doivent être élus en toute confiance, transparence, convivialité. Seul cet impératif peut nous guider tout au long de la présente séance.

Merci, chers collègues.

En application des dispositions de l'article 5 du Règlement de l'Assemblée Nationale, je vais à présent communiquer les noms des députés définitivement proclamés élus, en même temps, j'invite les secrétaires à constater les présences en vue de l'élection des membres du Bureau. A l'appel de votre nom, chers collègues, je vous prie de bien vouloir répondre présent en vous levant. Bien sûr, je le fais par ordre alphabétique.

En application des dispositions de l'article 5 du Règlement de l'Assemblée Nationale, je vais à présent communiquer les noms des députés.

(Appel des députés par le Président d'âge).

Mes chers collègues, l'appel donne le résultat suivant :

- **Présents : 134**
- **Excusés : 0**
- **Absents : 0**

Il convient de relever que suite au contentieux électoral, la Cour constitutionnelle a prononcé l'annulation des élections dans neuf sièges, pour l'heure nous sommes donc 134 présents.

A ce niveau là, je peux dire que le quorum est largement atteint.

Mes chers collègues, en vertu des dispositions de l'article 40 de la Constitution, l'ordre du jour de notre séance porte exclusivement sur l'élection du Président et les autres membres du Bureau de l'Assemblée Nationale.

En vue de l'organisation du scrutin y relatif et en application du règlement de l'Assemblée Nationale, notamment en son article 3, j'invite les partis politiques à se concerter afin de désigner leurs représentants. Les partis politiques et les députés peuvent également se grouper par affinité politique pour constituer un groupe parlementaire et l'indiquer au Bureau provisoire au sortir de leur concertation. Je vous rappelle, chers collègues, qu'il s'agit d'une étape importante, la répartition des postes au sein du Bureau de l'Assemblée Nationale est déterminé par le bureau provisoire au prorata du nombre de députés de chaque groupe parlementaire. Vous disposez pour cela de 10 minutes, l'administration vous indiquera les salles prévues à cet effet, je voudrais donc pouvoir suspendre la séance.

La séance est suspendue.

15 heures 04 minutes.

Je vous rappelle que je vous ai donné 10 minutes, mais il ne faudrait pas que ce soit, c'est une expression que je n'aime pas beaucoup employer, 10 minutes CFA.

(Reprise de la séance à 15 heures 49 minutes).

L'Honorable Charlotte NKERO MOUGNOKO épouse ESSONO NDO en off.

Le Président d'âge : Le PDG s'est concerté, je pense que les Démocrates également, mes souffleurs, le mur de compétence m'a dit ceci, il y a un groupe qui s'est constitué. Je vous donne son nom : **le Front des Démocrates Républicains (FDR)**. Est-ce qu'on peut penser que ce sont nos seuls collègues à se manifester ? et que l'étape de 10 minutes que je vous ai proposé, je récupère ces 10 minutes parce que je vous disais que le temps est compté. A la suite de l'interpellation de l'une de nos collègues, je vous ai donné les groupes, à mon avis ils se sont concertés et constitués.

Je voudrais répéter qu'il y a le groupe **PDG**, il y a aussi le groupe **Les Démocrates**, et on m'a annoncé la constitution d'un groupe : **le FDR**, mais encore une fois, ce n'est pas que je veuille absolument vous donner les 10 minutes, mais je pense qu'il y a certainement des députés qui voudront se concerter au dernier moment. Ils peuvent le faire parce que ceci a des conséquences, une suite ? dans la vie de notre assemblée pendant les 5 ans qui vont courir.

Un Honorable député lève la main.

Le Président : Cher collègue, vous avez la parole.

Un Honorable député :

Il parle au nom du groupe SDG en off.

Le Président : En tout cas, les 10 minutes vous sont accordées pour...

Chers collègues, nous allons reprendre les travaux. Finalement, les 10 minutes se sont transformées en 10 minutes CFA.

Avant de revenir sur les résultats de la concertation des différents partis politiques, on dit qu'il n'est jamais trop tard pour mieux faire. J'aurai dû, lorsqu'on a commencé nos travaux, pour ne pas travailler tout à fait dans l'anonymat, commencer par présenter le bureau d'âge. Il se compose comme suit :

Les secrétaires de bureau sont les députés les plus jeunes. Ils sont là devant vous, je vais vous donner leurs noms. Je demande à mon collègue MOUHOULOLOU Jules Esdras de bien vouloir se lever. Il y a NDONG NGUEMA Landry et bien sûr votre humble serviteur NKOGHE ESSINGONE Adrien.

Je disais donc que j'ai demandé une concertation, avant de continuer notre séance, je voudrais demander aux uns et aux autres, du moins ceux qui n'ont pas déposé physiquement la liste des groupes, de le faire. C'était un peu le but et l'objet de notre concertation. Ceci nous permettra de dire combien il y a de groupes parlementaires.

Au terme de notre concertation, j'ai devant moi cinq groupes parlementaires. Je vais vous donner les noms qui sont sur cette liste. Je voudrais vous donner une information utile. Je ne l'ai pas fait lorsque nous nous sommes séparés, mais je sais compter sur vous. Pour constituer un groupe parlementaire il faut au moins 7 députés. Je pense que c'est ce que nous avons fait. Il faut au minimum sept députés. Je vais vous rappeler les groupes qui ont au moins donné leur composition :

- Le premier groupe c'est le **Rassemblement Volontaire (RV)** ;
- Deuxième groupe c'est **l'Union Sociale Démocratique (USD)** ;

- Troisième groupe : Je voudrais présenter mes excuses, je n'avais pas l'information exacte. J'ai parlé de front, alors qu'il fallait dire : **FORCE. Les Forces Démocratiques et Républicaines (FDR)** ;
- Le quatrième groupe c'est le groupe **Les Démocrates (LD)**;
- l'autre groupe c'est le **Parti Démocratique Gabonais (PDG)**.

Voici le nombre de groupes issus de notre concertation.

*Honorables députés ;
Chers collègues.*

L'alinéa 4 de l'article 3 du Règlement de l'Assemblée nationale dispose, je cite : « le bureau provisoire détermine la répartition entre groupe parlementaire des postes à postuler au sein du Bureau de l'Assemblée nationale ». Toutefois, privilégiant le consensus, et cherchant à s'assurer de ce que la constitution du Bureau de l'Assemblée nationale qui sera élu dans quelques instants reflète la configuration politique de notre institution, le bureau d'âge que j'ai l'honneur de présider suggère que cette répartition se fasse dans un cadre serein.

Si cette proposition vous agréée, chers collègues, je voudrais inviter les représentants des groupes constitués, bien sûr pas tout le monde, les représentants qui sont les délégués. Moins on est nombreux, plus on est efficace. Je les invite à nous retrouver dans la salle Georges DAMAS ALEKA au premier étage pour une concertation.

On me souffle que j'aurais dû, quand j'ai donné les groupes, donner les noms des collègues qui y sont. Par exemple dans le groupe Les Démocrates, il y a : AKURE DAVAIN...

Les Honorables députés : Le nombre seulement.

Le Président : Ah vous voulez le nombre seulement ? Ils sont neuf (9). Les Forces Démocratiques et Républicaines sont neuf (9).

Brouhaha

Quelle est la composition ? En tout cas, ce sont des noms qui nous ont été donnés. Je ne sais pas si dans le groupe, il y a d'autres noms.

Dans ce cas, je vais donner la parole aux présidents qui vont donner la composition des groupes, parce que j'ai par exemple le groupe : les Forces Démocratiques et Républicaines dans lequel il y a Estelle ONDO. Je ne saurais pas vous dire...c'est donc pour cette raison là que je donne aux responsables qui vont pouvoir dire si c'est un groupe homogène ou un groupe qui s'est constitué à partir des éléments tels que ces indépendants...

Je pense que cela ne devrait pas prendre du temps. Je demande aux Forces Démocratiques et Républicaines qui m'ont donné cette liste de...

Cher collègues, venez ! Vous devez pouvoir dire la composition. Tel ou tel député est de tel ou tel parti ou indépendant.

Albertine MAGANGA MOUSSAVOU :
Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais souligner à nous tous, chers collègues, que nous n'allons pas inventer la roue. Le Règlement de l'Assemblée est clair. Les députés peuvent se regrouper, se réunir et constituer un groupe. Il est clair que dans cette salle il n'y a que des députés élus. Je pense que ce n'est pas vraiment ce qui est important aujourd'hui et ce n'est pas nouveau non plus. Monsieur le Président, il y a jurisprudence. Vous le savez tous, je prends mon cas. Il y a quelques années je suis d'un autre parti, mais je faisais

partie d'un groupe dont le Président était Pierre MAMBOUNDOU, paix à son âme, mais je n'étais pas upégiste.

Merci, Monsieur le Président.

Brouhaha.

Le Président d'âge: Je vais donc demander au représentant du RV de venir donner les noms.

Serge NDONG OBAME : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, le groupe RV est composé uniquement des députés issus du parti politique le Rassemblement pour la Restauration des Valeurs, j'ai cité :

- ABOUGOU OTOGO Rodrigue ;
- EBE ATOMO Christian ;
- NDONG OBAME Serge ;
- NDONG NGUEMA Landry ;
- NKOGHE NZE Arsène-Edouard ;
- NZUE EDZANG Frédéric ;
- ONDO MBA Norbert Emmanuel Tony.

Je vous remercie.

Séraphin AKURE-DAVAIN : Monsieur le Président, Merci.

Je voudrais me permettre de lire quelques alinéas de l'article 3 du Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, qui dit que : « concernant le bureau provisoire, les représentants des partis politiques choisis parmi les députés communiquent au bureau provisoire leurs déclarations constitutives parlementaires en vue de la répartition des

sièges dans l'hémicycle et de la détermination des députés non inscrits ».

« Le bureau provisoire détermine la répartition entre groupes parlementaires, des postes à postuler au sein du Bureau de l'Assemblée Nationale. Chaque groupe parlementaire au prorata du nombre de ses députés communique la liste des postes à postuler au sein du Bureau, de manière à refléter la configuration politique de l'Assemblée Nationale. Les députés non inscrits ne sont pas pris en compte dans cette répartition ».

Je vous remercie.

Concernant les Démocrates, il s'agit de :

- AKURE-DAVAIN Séraphin ;
- DOUKAGA KASSA Jean Pierre ;
- FOUTY Frateli Martial ;
- IGNOUMBA Jonathan ;
- MABICKA IBIATSI Jonas ;
- MOUANDE Barthélémy ;
- MOMOMBA Fidèle ;
- NGABIKOU MOU WADA Mesmin Boris ;
- NZENGUE MAYILA Philippe.

Tous appartenant au parti politique, Les Démocrates.

Je vous remercie.

Pierre Daniel IDJENDJE NDALA : Merci, Monsieur le Président.

Le groupe Union Sociale Démocratique est composé des membres suivants :

- IDJENDJE NDALA Pierre Daniel (SDG) ;
- AWASSI Alexandre Gilbert (indépendant) ;
- ETOUGHE BIYOGHE Georges Joseph Casimir (SDG) ;
- MATSIENDI Roland (indépendant) ;
- MADOUNGOU MOUCKAMBALA François (SDG) ;
- NGUEMA Franck Joseph Fernand (indépendant) ;
- MBADINGA Wilfried (SDG) ;
- MOUHOULOLOU Jules Esdras (SDG).

Je vous remercie.

Le Président d'âge : Comme l'a rappelé mon cher collègue, Le Démocrate, effectivement c'est le bureau qui détermine, mais au regard de l'importance qu'on accorde au Bureau de l'Assemblée Nationale, nous allons donc, le bureau va se retirer pour essayer de déterminer les différents postes. Vous allez nous donner 15 minutes.

Oui.

Séraphin AKURE-DAVAIN : Monsieur le Président, Merci.

Vous avez proposé une concertation qui comprendrait deux représentants par groupe parlementaire. Nous sommes tout à

fait disposés à y prendre part et nous soutenons cette proposition.

Le Président d'âge : J'ai fait une proposition, et en rapport avec celle-ci, un groupe demande de maintenir cette concertation, un seul groupe ne suffit pas pour que je le fasse.

Est-ce qu'il y a un autre groupe ?

Suspension de séance de 15 minutes

La séance est suspendue à 16 heures 13 minutes.

Reprise de la séance à 17 heures 58 minutes.

Le Président d'âge : Sous l'arbre à palabre, l'arbre africain, généralement les échanges sont en mouvement. Nous allons donc pouvoir vous donner ce que notre concertation, je ne dirais pas a accouché, mais les points sur lesquels nous nous sommes entendus. Il était question que nous allions déterminer et affecter les postes conformément au prorata des forces en présence. De l'analyse de cette concertation, cela nous a donné les propositions suivantes.

Dans le bureau de l'Assemblée Nationale il y a 6 Présidents, 2 Questeurs et 6 Secrétaires de Bureau. Au niveau du présidium, la présidence, nous avons comme Président le PDG.

- Premier Vice-Président, le PDG ;
- Deuxième Vice-Président, le PDG ;
- Troisième Vice-Président, le PDG ;
- Quatrième Vice-Président, Les Démocrates ;

- Cinquième Vice-Président, le PDG ;
- Sixième Vice-Président, le PDG ;
- Premier Questeur, le PDG ;
- Deuxième Questeur, Les Démocrates.

Au secrétariat :

- Premier secrétaire, le PDG ;
- Deuxième secrétaire, le PDG ;
- Troisième secrétaire, le RV ;
- Quatrième secrétaire, Les Démocrates ;
- Cinquième secrétaire, le PDG ;
- Sixième secrétaire, le FDR.

Voici le fruit du conciliabule que nous avons eu. Cependant, chers collègues, l'Assemblée Nationale a pensé qu'après cette première partie d'échanges, certes, elle a été longue et le temps ne nous attendant pas, l'Assemblée avait prévu une pause-café, il vous revient librement de faire l'impasse sur celle-ci pour que nous puissions continuer notre séance et arriver au plein de l'essence.

Est-ce qu'il y a une pause ?

Les Honorables députés : Non.

Le Président d'âge : Non. Ok, nous allons pouvoir la prendre cet après-midi ou même ce soir.

Chers collègues, après donc notre concertation, nous allons démarrer nos opérations électorales, nous allons procéder de la façon suivante, conformément aux

dispositions des articles 8, 9 et 10 du Règlement de l'Assemblée Nationale. Nous disposons pour cela de 4 isolements et de 2 urnes. Les enveloppes et les bulletins de vote en 3 couleurs bien distinctes : **le vert pour le oui, le bleu pour le contre, et le jaune pour l'abstention.**

Chers collègues, à l'appel de votre nom, vous avancerez pour vous faire remettre une enveloppe et les 3 bulletins. Vous vous dirigerez ensuite vers l'isoloir pour opérer votre choix. Ensuite, vous reviendrez introduire l'enveloppe dans l'urne. Veuillez ne pas détruire les bulletins que vous n'aurez pas choisis. Mettez-les simplement dans la poubelle placée à l'intérieur de l'isoloir car ils serviront pour les votes suivants.

Je voudrais donc inviter les représentants des groupes parlementaires à présenter chaque candidat au poste à postuler. Bien sûr nous commencerons par le Président, notre Président, de notre grande institution.

J'attends donc que les représentants de groupes puissent commencer par le...

Une main se lève.

Le Président d'âge: Oui.

Bonaventure NZIGOU MANFOUMBI :
Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président. Je suis entrain d'observer, je constate d'ailleurs que nous entamons désormais l'ordre du jour qui nous est proposé ici, vous souhaitez que nous puissions passer au vote du Bureau de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Président, ce n'est pas une question préjudicielle mais une question de principe. Monsieur le Président, le Bureau de l'Assemblée Nationale n'existe pas depuis longtemps, certes mais il y a une administration qui existe ici et qui est sous la tutelle du Secrétaire général.

Vous avez égrainé un certain nombre de dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, je veux bien. C'est vrai qu'il y a ici dans cet hémicycle un certain nombre de collègues qui sont des anciens députés et qui ont connaissance de toutes les dispositions que vous venez d'égrainer mais parmi ceux là, il y a des bleus comme nous qui viennent d'arriver à l'Assemblée Nationale et qui n'ont pas toutes ces dispositions sous les yeux.

Cela veut dire qu'en d'autres termes, vous nous emmenez vers une élection non maîtrisée par moi, qui suis profane, qui vient d'arriver dans cet hémicycle. On aurait souhaité, Monsieur le Président, et c'est un principe, le Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale existant, la Cour constitutionnelle, au préalable, une ou deux semaines avant, avait rendu public la liste des députés élus.

Cela veut dire qu'en d'autres termes que le Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale aurait pu mettre à notre disposition le Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, pour que lorsqu'on vient ici élire le Bureau, nous sachions les conditions d'éligibilité et tous les principes qui entourent l'élection du Bureau de l'Assemblée Nationale.

Or là, vous nous demandez d'aller élire le Bureau, c'est bien, on le fera mais si nous n'avons pas la connaissance des textes, sur quelle base, Monsieur le Président, allons nous élire un Bureau qui va être un Bureau représentatif d'une institution aussi républicaine, hautement respectée et respectable au sein de la nation ? Dans quelles conditions ? Dans l'ignorance ?

Un député, est celui-là qui doit avoir l'information mais vous n'avez pas donné l'information. Je ne parle pas de vous, je parle du Secrétariat général de l'Assemblée Nationale qui est en charge de gérer, Monsieur le Président, à la fois le Bureau de

l'Assemblée Nationale de l'Institution. Où sont les documents ? Comment allons-nous voter dans ces conditions ?

Voilà, Monsieur le Président, ce n'est pas une question préjudicielle mais une question de principe. On aurait pu distribuer à tous les députés, même à ceux là qui sont là depuis, le Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale pour que les débats se fassent de manière sereine et responsable. Telle est mon intervention, Monsieur le Président.

Merci.

Le Président d'âge: Merci, cher collègue pour cette prise de parole.

Merci encore parce que vous avez dit que ce n'était pas une question préjudicielle donc qui ne nous empêche pas d'avancer, je voudrais noter votre remarque.

Nous sommes une institution qui évolue en fonction des remarques des uns et des autres. Je pense que c'est là, une interpellation d'un député, un député vigilant qui veut que les textes soient appliqués mais je ne veux pas prendre la parole pour longtemps. Je voudrais lui dire, que c'est peut être un peu la pratique qu'on a eu, nous sommes des humains. Nous pouvons toujours améliorer notre travail, parce que moi aussi, il y a 5 ans, quand on m'avait demandé d'élire le Bureau il n'y avait pas de textes devant nous mais nous l'avons quand même fait.

Merci.

Nous sommes dans un lieu où la parole est autorisée. C'est difficile de demander aux députés de ne pas s'exprimer. Quand on vient ici, on arrête le temps et on travaille.

Lorsque tout à l'heure j'ai énoncé la présidence de l'Assemblée Nationale, j'ai bien dit que le Président était du Parti

Démocratique Gabonais. Il serait donc souhaitable que le représentant du PDG vienne à nous pour présenter le candidat.

Martin MABALA (Président du groupe parlementaire PDG) : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je suis Martin MABALA, député de l'Ogooué et des Lacs, Lambaréné, président du groupe parlementaire PDG.

Monsieur le Président, comme vous l'avez demandé, pour le poste de Président de l'Assemblée Nationale du Gabon, le groupe PDG propose comme candidat, l'honorable Faustin BOUKOUBI. Je pense que l'honorable Faustin BOUKOUBI n'est plus à présenter.

Je vous remercie, Monsieur le président.

Applaudissements.

Brouhaha

(Election du Président de l'Assemblée Nationale)

Le Président : Mes chers collègues, nous venons de terminer le premier vote qui a concerné le Président de l'Assemblée Nationale notre grande Institution. Je voudrais donc me permettre de proclamer ce vote.

Le résultat du vote est le suivant :

- **Inscrits : 134**
- **Votants : 134**
- **Abstention : 5**
- **Contre : 3**
- **Pour : 126**

Je ne pense pas que je me tromperais en disant que **le candidat présenté par le PDG l'honorable Faustin BOUKOUBI est élu Président de l'Assemblée Nationale.**

Applaudissements.

Nous passons à l'élection du Premier Vice-Président, nous allons inviter très respectueusement, le Président du Groupe parlementaire PDG.

Martin MABALA : Merci, monsieur Président.

Au poste de Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, le Groupe parlementaire PDG propose l'honorable Idriss NGARI. Merci.

Applaudissements.

Le Président d'âge : Chers collègues, les résultats sont les suivants :

- **Inscrits : 134**
- **Votants : 134**
- **Abstention : 4**
- **Contre : 6**
- **Pour : 124**

Notre collègue, l'honorable Idriss NGARI est élu Premier vice-président de l'Assemblée Nationale.

Applaudissements.

Nous continuons avec le poste de Deuxième vice-président, j'invite le représentant du PDG.

Martin MABALA : Merci, monsieur le Président.

Au poste de Deuxième vice-président, le Groupe parlementaire PDG propose l'honorable Albert Richard ROYEMBO. Merci.

Applaudissements.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant :

- **Inscrits : 134**
- **Votants : 130**
- **Abstention : 4**
- **Contre : 5**
- **Nul : 1;**

- **Pour : 120**

Je n'ai pas reçu de procuration. Je vais donc penser que les collègues sont partis. Je prends la parole pour dire qu'au départ nous avons un collègue électoral de 134 députés aux deux premiers votes.

L'honorable Albert Richard ROYEMBO est élu Deuxième vice-Président de l'Assemblée Nationale avec 120 voix.

Applaudissements.

J'invite à nouveau le représentant du Groupe parlementaire PDG.

Martin MABALA : Merci, monsieur le Président.

Au poste de Troisième vice-Président, le Groupe parlementaire PDG, propose l'honorable OGOUWALANGA AWORE Lucienne, merci.

Applaudissements.

Le Président : Chers collègues, Le résultat du vote est le suivant :

- **Inscrits : 134**
- **Votants : 133**
- **Contre : 4**
- **Nul : 1**
- **Abstention : 3**
- **Pour : 125**

Je pourrais donc dire sans me tromper que notre collègue **OGOUWALANGA AWORE Lucienne du PDG, est élue Troisième Vice-Président de l'Assemblée Nationale** avec 125 voix.

Applaudissements.

Nous passons au poste de Quatrième Vice-Président et nous invitons le représentant du Groupe parlementaire, les Démocrates.

AKURE DAVAIN Séraphin (Représentant du Groupe parlementaire les Démocrates) : Merci, le Président.

Au poste de Quatrième Vice-Président, les Démocrates proposent l'honorable IGNOUMBA Jonathan, Député du Département de Mongo dans la Nyanga.

Applaudissements.

Le Président : Chers collègues, le vote donne le résultat suivant :

- **Inscrits : 134**
- **Votants : 133**
- **Abstentions : 3**
- **Nul : 2**
- **Contre : 11**
- **Pour : 117**

Je me permets de déclarer qu'au poste de **Quatrième Vice-Président, est élu l'honorable IGNOUMBA Jonathan.**

Applaudissements.

Nous passons au poste de Cinquième Vice-Président et j'invite à nouveau le représentant du PDG, l'honorable Martin MABALA.

Martin MABALA : Merci, monsieur le Président.

Au poste de Cinquième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, le Groupe parlementaire PDG propose l'honorable Jean Pierre OYIBA.

Applaudissements.

Le Président : Merci, monsieur le Président.

Chers collègues, le vote donne le résultat suivant :

- **Inscrits : 134**
- **Votants : 130**
- **Nul : 3**
- **Abstention : 5**
- **Contre : 5**
- **Pour : 117**

Au poste de Cinquième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'honorable Jean Pierre OYIBA est élu avec 117 voix.

Applaudissements.

Nous continuons avec la fonction de Sixième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, j'invite le représentant du PDG.

Martin MABALA : Merci, monsieur le Président.

Au poste de Sixième Vice-Président, le Groupe parlementaire propose la candidature de l'honorable Raphaël NGAZOUZE. Merci.

Applaudissements.

Le Président : Chers collègues, le vote donne le résultat suivant :

- **Inscrits : 134**
- **Votants : 123**
- **Nul : 2**
- **Contre : 3**
- **Abstention : 5**
- **Pour : 113**

Je peux donc annoncer que notre collègue **Raphaël NGAZOUZE est élu Sixième Vice-Président de l'Assemblée Nationale.**

Nous passons au poste de Premier Questeur.

Martin MABALA : Merci, monsieur le Président.

Au poste de Premier Questeur, le Groupe parlementaire propose l'honorable Hervé Patrick OPIANGAH.

Le Président : Chers collègues, le résultat du vote est le suivant :

- **Inscrits : 134**
- **Votants : 130**
- **Nul : 2**
- **Contre : 12**

- **Abstention : 3**
- **Pour : 113**

Le candidat PDG, l'honorable Hervé Patrick OPIANGAH est élu au poste de Premier Questeur.

Applaudissements.

Nous passons au poste de Deuxième Questeur, ce poste revient à l'opposition. J'invite le représentant du Groupe parlementaire Les Démocrates.

AKURE DAVAIN Séraphin (Représentant du Groupe parlementaire les Démocrates) : Merci, monsieur le Président.

Au poste de Deuxième Questeur, le Groupe parlementaire Les Démocrates propose l'honorable NZENGUE MAYILA Philippe.

Applaudissements.

Le Président : Chers collègues, le vote donne le résultat suivant :

- **Inscrits : 134**
- **Votants : 129**
- **Nul : 0**
- **Abstention : 1**
- **Contre : 7**
- **Pour : 121**

Nous pouvons donc affirmer que l'honorable NZENGUE MAYILA Philippe est élu Deuxième Questeur de l'Assemblée Nationale.

Applaudissements.

Chers collègues, je voudrais que le vote continue, mais le Président ne décide de rien, je voudrais faire une proposition

Nous passons au poste de Premier Secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale, j'invite à nouveau le représentant du Groupe parlementaire PDG.

Martin MABALA : Merci, monsieur le Président.

Au poste de Premier Secrétaire, le Groupe parlementaire PDG propose l'Honorable Barnabé INDOUMOU MAMBOUNGOU.

Le Président : Merci bien.

Le résultat du vote est le suivant :

- **Inscrits : 134**
- **Votants : 130**
- **Contre : 5**
- **Nul : 0**
- **Abstention : 6**
- **Pour : 119**

Barnabé INDOUMOU MAMBOUNGOU est élu Premier Secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale.

Applaudissements.

Nous passons au poste de Deuxième Secrétaire de Bureau de l'Assemblée Nationale, j'invite à nouveau le représentant du Groupe parlementaire PDG.

Martin MABALA : Merci, monsieur le Président.

Au poste de Deuxième Secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale, le Groupe parlementaire PDG propose l'honorable Malika BONGO ONDIMBA.

Applaudissements.

Le Président : Chers collègues, le vote donne le résultat suivant :

- **Inscrits : 134**
- **Votants : 129**
- **Contre : 13**
- **Abstention**
- **Nul : 1**
- **Pour : 115**

Nous pouvons donc affirmer **que l'Honorable Malika BONGO ONDIMBA est élue Deuxième secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale.**

Applaudissements.

Nous continuons avec la fonction de Troisième Secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale.

J'invite le représentant du Groupe parlementaire, Rassemblement Volontaire.

Serge NDONG OBAME (Président du Groupe parlementaire Rassemblement Volontaire): Monsieur le Président, honorables députés, chers collègues, Au poste de troisième Secrétaire du Bureau, le Groupe parlementaire RV propose l'honorable NZUE EDZANG Frédéric. Merci.

Le Président : Chers collègues, le vote donne le résultat suivant :

- **Inscrits : 134**
- **Votants : 121**
- **Contre : 12**
- **Nul : 1**
- **Abstention : 6**
- **Pour : 112**

Nous pouvons donc nous permettre de dire que **l'Honorable NZUE EDZANG Frédéric est élu Troisième Secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale.**

Applaudissements.

Nous passons au poste de Quatrième Secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale, j'invite le représentant du Groupe parlementaire Les Démocrates.

AKURE DAVAIN Séraphin : Merci, monsieur le Président.

Au poste de Quatrième Secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale, nous proposons l'honorable NGABIKOU MOU WADA Mesmin Boris.

Applaudissements.

Le Président : Chers collègues, le vote donne le résultat suivant :

- Inscrits : 134
- Votants : 128
- Contre : 6
- Nul : 1
- Abstention : 2
- Pour : 119

L'Honorable Mesmin Boris NGABIKOU MOU WADA est élu Quatrième Secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale.

Applaudissements.

Le Président : Nous passons au poste de Cinquième Secrétaire de Bureau de l'Assemblée Nationale, j'invite le représentant du Groupe parlementaire PDG.

Martin MABALA : Merci, monsieur le Président.

Le Groupe parlementaire PDG propose l'honorable Guy François MOUNGUEN GUI KOUMBA au poste de Cinquième Secrétaire du Bureau.

Applaudissements.

Le Président : Chers collègues, le résultat du vote est le suivant :

- Inscrits : 134
- Votants : 124
- Contre : 4
- Nul : 0
- Abstention : 4
- Pour : 116

Guy François MOUNGUEN GUI KOUMBA est élu Cinquième Secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale.

Applaudissements.

Le Président : Chers collègues, nous passons au vote du Sixième Secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale, j'invite le Représentant des Forces Démocratiques et Républicaines à venir nous donner le nom de leur candidat.

Julien ASSOUMOU AKWE (Représentant du Groupe Parlementaire les Forces Démocratiques et Républicaines) : Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Président ;

Honorables députés ;

Chers collègues ;

Au poste de Sixième Secrétaire de Bureau de l'Assemblée Nationale, le Groupe parlementaire FDR propose la candidature de l'honorable MAGANGA MOUSSAVOU Albertine.

Applaudissements.

Le Président : Merci bien. Chers collègues, le vote donne le résultat :

- Inscrits : 134
- Votants : 128
- Abstention : 3
- Nul : 3
- Contre : 12
- Pour : 110

Nous pouvons donc affirmer que **l'Honorable Albertine MAGANGA MOUSSAVOU est élu Sixième Secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale.**

Applaudissements.

Honorables députés et chers collègues, nous voici au terme de notre séquence du vote du Bureau de l'Assemblée Nationale du Gabon. La procédure a été très longue mais très utile. Avant d'inviter les Secrétaires de Bureau à occuper leur poste et avant d'avoir le privilège d'aller chercher notre Président élu de l'Institution. Permettez-moi de dire juste trois choses.

D'abord, je voudrais m'adresser à l'ensemble des collègues au nom du Bureau provisoire et des compétences de l'Assemblée Nationale qui nous ont assistés avec beaucoup d'efficacité, vous dire merci car vous avez travaillé avec beaucoup de sérénité. Comme je l'avais dit à l'entame de

mon propos, j'attendais avec beaucoup de responsabilité pour la tâche combien importante pour notre pays. Encore une fois, je voudrais vous dire merci.

Ensuite, féliciter le Bureau tout entier pour leur élection que je qualifierais de très brillante. Enfin, je dirais que la durée de la législature est de cinq ans et c'est long, selon mon éducation de marin, de côtier, pour cette longue traversée, je voudrais vous souhaiter bon vent, bonne route.

Merci.

Applaudissements.

Je vais donc inviter les Secrétaires du Bureau, à venir occuper les places qui sont les leurs.

(Installation des secrétaires du Bureau).

- **Barnabé** **INDOUMOU**
MAMBOUNGOU, **Premier**
Secrétaire ;
- **Malika** **BONGO** **ONDIMBA,**
Deuxième Secrétaire ;
- **Frédéric** **NZUE** **EDZANG,**
Troisième Secrétaire ;
- **Mesmin Boris** **NGABIKOU MOU**
WADA, Quatrième Secrétaire ;
- **Guy François** **MOUNGUENGUI**
KOUMBA, Cinquième Secrétaire ;
- **Albertine** **MAGANGA**
MOUSSAVOU, Sixième Secrétaire.

Je voudrais donc, maintenant que les secrétaires sont à leurs postes, rappeler également une chose,...

Je voudrais rappeler une chose, la pratique, pendant dix ans dans cet Hémicycle, m'autorise à dire que les Vice-

présidents restent à leur place. C'est le Président de l'Assemblée Nationale que je vais aller personnellement chercher et amener ici.

Merci.

Applaudissements.

Le doyen d'âge va chercher le Président de l'Assemblée élu, l'Honorable Faustin BOUKOUBI.

Monsieur le Président,

Je vais avoir l'honneur et le plaisir de vous installer.

Installation du Président élu par le doyen d'âge.

Monsieur le Président, par les pouvoirs qui me sont conférés, je vous installe dans vos fonctions de Président de l'Assemblée Nationale.

Applaudissements.

Allocution du Président de l'Assemblée Nationale.

Faustin BOUKOUBI (Le Président élu de l'Assemblée Nationale) :

Monsieur le Président du Bureau provisoire ;

Mes jeunes collègues, Secrétaires dudit Bureau ;

Mesdames et messieurs les communicateurs ;

Mesdames et messieurs, très chers collègues députés fraîchement élus.

Nous voici parvenus quasiment au terme du processus aussi exaltant que passionnel, le renouvellement de l'Assemblée Nationale à l'issue de la mise en place de l'organe directeur de cette Institution constitutionnelle appelé à juste titre, la Représentation Nationale.

En effet, cette étape revêt une importance capitale dans la mesure où elle consacre le début du mandat et donc l'entrée en fonction des députés de la 13^e Législature, conformément aux dispositions des articles 35 de la Constitution et 2 du Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale.

Permettez que j'axe d'abord mon propos sur de multiples remerciements avant d'effectuer un bref survol de quelques observations prospectives sur notre pays.

Aussi, au nom de l'ensemble de mes collègues élus nationaux, je rends hommage avant tout au peuple gabonais, pour avoir bien voulu nous accorder la majorité des suffrages dans nos circonscriptions respectives. Le civisme dont ils ont fait preuve témoigne de la maturité qui caractérise les Gabonaises et les Gabonais depuis notre accession à la Souveraineté Nationale de manière pacifique.

A vous, monsieur le Président du Bureau provisoire, aux jeunes collègues secrétaires, nous disons merci et félicitations pour l'efficacité dont vous avez fait montre.

Quant à nos partis ou regroupements politiques qui nous ont permis de défendre leurs couleurs respectives, nous exprimons notre profonde gratitude, particulièrement au Parti Démocratique Gabonais et à son Président. De même, comment ne pas relever la prouesse réalisée par le CGE qui vient, de manière satisfaisante, d'organiser pour la première fois dans notre pays des élections jumelées. Le rôle délicat mais éminemment salubre de la Cour constitutionnelle qui, en plus de rendre justice en matière électorale, interprète et comble des lacunes de la Constitution, contribuant ainsi au bon fonctionnement de nos Institutions, mérite d'être souligné. Quoi qu'on en dise, la Présidente de cette Haute juridiction est une valeureuse compatriote et ses collègues de braves juges.

Nous n'oublierons pas non plus ni nos adversaires des 6 et 27 octobre 2018 ayant eu

moins de chances cette fois-ci, ni encore moins nos prédécesseurs, Présidents, membres du Bureau et députés des précédentes législatures, leur apport au rayonnement de notre Institution est indéniable. Que tous trouvent ici l'expression de la reconnaissance du peuple gabonais.

En outre, en mon nom et au nom des membres du Bureau de l'Assemblée Nationale, j'adresse nos sincères remerciements aux députés qui viennent de placer en nous leur précieuse confiance pour assurer au mieux, le bon fonctionnement de cette Institution constitutionnelle. La rentrée parlementaire, à l'occasion de la prochaine session ordinaire qui sera la première de la présente législature, nous donnera l'occasion d'évoquer des sujets d'actualité.

Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence celui qui préoccupe autant les Gabonais que nos amis et partenaires, à savoir : la situation du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Ali BONGO ONDIMBA.

Aussi, dois-je, en mon nom propre et au nom du peuple gabonais que nous représentons pour cinq ans à compter de ce jour, exprimer notre profonde compassion, à l'égard de la famille de notre Président Ali BONGO ONDIMBA, formuler le vœu de son prompt rétablissement et son retour rapide au Gabon. Un précepte de la sagesse Bantou nous recommande de déplorer le malheur d'autrui plutôt que de nous en réjouir, car nul ne sait de quoi demain sera fait.

Nous mettons à profit cette occasion pour remercier solennellement leur Majesté, les Rois d'Arabie-Saoudite et du Maroc pour leurs contributions fraternelles et déterminantes dans la prise en charge médicale, judicieuse dont à bénéficier notre Chef de l'Etat, ainsi que la Communauté internationale, nos partenaires et amis pour leur soutien multiforme, notamment par des messages aux lendemains des malheureux événements du 7 janvier 2019.

Il importe aux autorités compétentes d'en tirer toutes les leçons et de prendre avec détermination des mesures idoines afin que nous ne connaissions plus jamais de tels dérapages.

En tant que Président de l'Assemblée Nationale, ma mission va constituer à représenter le Bureau, en assurer l'exécution des décisions, diriger l'Institution en son nom et contrôler les services dont nous avons la charge. Avec l'ensemble du Bureau et votre comportement exemplaire dont je ne doute pas un seul instant, très chers collègues, nous allons œuvrer à préserver la crédibilité de notre Représentation Nationale car des Institutions dignes fonctionnant convenablement contribuent davantage au développement que des hommes forts, pour paraphraser une illustre personnalité de ce monde. C'est dire, chers collègues, que l'Assemblée Nationale et la République qu'elle incarne le peuple comptent davantage sur notre modeste personne, sur ma modeste personne. Nous mettrons en œuvre tous les mécanismes appropriés d'écoute de la population afin que cette noble Institution, jouissant de la légitimité populaire et comportant désormais une représentation significative de tous les bords politiques, reflète davantage toutes les autres.

Ainsi, en vue de contribuer résolument à l'oxygénation de notre jeune démocratie, à l'apaisement du climat sociopolitique et à l'assainissement du climat des affaires, l'Assemblée Nationale, tribune par excellence du débat démocratique, restera ouverte à l'examen de toute proposition objective d'où qu'elle vienne, dans le respect des procédures légales.

La modernisation de notre législation, eu égard aux évolutions raisonnables de notre société, en commençant par l'adaptation de notre loi fondamentale aux nécessités du monde et aux perspectives prévisibles, constituera, entre autres, avec les réformes à caractère social et

économique, ces préoccupations prioritaires de la 13^e législature.

Aussi, les pratiquants du droit, les intellectuels, les groupements représentatifs de divers secteurs et même les citoyens de tous bords seront-ils consultés, le cas échéant, afin d'inspirer l'adoption des réformes initiées par le Gouvernement ou proposées par le Parlement. C'est de cette manière, croyons-nous savoir, que fonctionnent les démocraties aguerries qui améliorent opportunément leur arsenal juridique sans éprouver le besoin de réinventer de nouvelles constituantes.

Mesdames et messieurs,

Le patriotisme, le respect de soi et d'autrui ainsi que l'exemplarité constituent, entre autres, des gages de stabilité et de prospérité susceptibles de contribuer à la magnificence de notre Nation. Ces trois valeurs sont sensées animer tout élu national ou local, tout responsable politique ou administratif, voire tout citoyen.

Je m'en voudrais, pour terminer mon propos, sans réitérer le caractère fondamentalement pacifiste du peuple gabonais ainsi que son aspiration légitime au bien-être et à un avenir meilleur, souvenons-nous de ces cris du cœur des Gabonaises et des Gabonais lancés au passage de la dépouille de notre illustre Président Omar BONGO ONDIMBA et qui demeurent plus que d'actualité aujourd'hui, à savoir : « *nous voulons la paix, nous voulons la paix, nous voulons la paix* ».

Le Gabon a besoin d'un ressaisissement opportun de ses fils et de ses filles. De ce fait, l'amour véritable pour le Gabon et son peuple que revendiquent tous les leaders politiques, syndicaux, autorités ou citoyens nourrissant des ambitions somme toute légitimes, exige qu'ils transcendent leurs divergences, leurs rancœurs, leurs inimitiés. Pour notre part, nous nous impliquerons résolument dans toute initiative allant dans le sens de contribuer à la

consolidation de la paix et la cohésion sociale.

Enfin, mes chers collègues, chers compatriotes, faisons preuve de patriotisme en déployant nos énergies, nos intelligences, nos ressources, non pas à compromettre le vivre ensemble et l'image de la Nation mais plutôt à améliorer nos acquis sociaux, à préserver et à conserver ce bien précieux qu'est la paix, afin que vive le Gabon dans l'unité, la concorde et la prospérité.

Merci beaucoup, chers collègues.

Applaudissements.

Un modérateur : Honorables députés, le discours de Son Excellence monsieur le Président de l'Assemblée Nationale met un terme à cette cérémonie.

Nous prions donc monsieur le Président de l'Assemblée Nationale à bien vouloir se retirer.

Le Président : Nous pouvons donc considérer que la séance est levée.

Bonne soirée pour ce qu'il en reste, à vous et au plaisir de nous revoir.

La séance est levée.

24 heures 12 minutes.